

## L'édito de l'équipe municipale

NANCRAY a connu de nombreux événements durant le mois de juin.

Parlons d'abord de nos associations : La Dynamique a produit son traditionnel et superbe gala de danse et plusieurs représentations théâtrales de grande qualité au château de Bouclans, le tennis a fêté allègrement et joyeusement ses 40 ans, l'APE a offert un spectacle aux enfants du village accompagné d'une soirée conviviale, le judo club a organisé une sympathique séance de remise de ceintures, la bibliothèque a ouvert grand ses portes pour une matinée de contes assortie d'une belle balade autour des fontaines et enfin le tournoi de foot a connu un grand succès. Leur dynamisme n'est plus à démontrer.

Accueillons une nouvelle personne à la mairie : Le secrétariat de mairie connaît un changement provisoire avec le départ de Juliette COURGEY pour une année. Elle a transmis ses dossiers à Stéphanie LEBAIL qui a su rapidement assurer la continuité du service et s'intégrer à l'équipe.

Félicitons nos jeunes du Conseil Municipal des Enfants : Ils ont su produire en peu de temps une belle affiche pour inciter à la propreté du village. Une preuve que l'éducation à la citoyenneté dès le plus jeune âge porte ses fruits. Écoutons les !

N'oublions pas, malheureusement, le violent orage de grêle qui a touché le secteur occasionnant de nombreux dégâts sur les maisons, les voitures, les jardins de beaucoup d'entre nous et surtout les cultures des agriculteurs.

Les bâtiments communaux dans leur ensemble ont souffert, toitures dégradées, plafonds endommagés par des entrées d'eau. Il a été impératif de fermer au public des locaux devenus dangereux (salle des associations, salle de convivialité du foot). La voirie n'a pas été épargnée avec les grilles d'égouts bouchées par les feuilles et les branches cassées, les revêtements emportés, les arbres couchés en travers des voies.

Il faut souligner l'énorme travail fourni par les employés communaux, Delphin ROBERT et Pascal SURGEON (actuellement en remplacement), pour répondre à l'urgence puis assurer la remise en état le plus rapidement possible. Qu'ils en soient remerciés.

Les massifs de fleurs n'ont pas échappé à la force des éléments.

Bien sûr nous avons saisi les assurances dans les plus brefs délais et nous avons déposé un dossier de reconnaissance de Nancray comme victime d'une catastrophe naturelle auprès des services de l'état.

Après deux années si difficiles, la vie reprend petit à petit le dessus et il est temps pour tout le monde de profiter des vacances afin de nous retrouver prêtes à réussir une belle rentrée.

Bien cordialement

L'équipe municipale.

## Les échos du conseil municipal

### Conseil du jeudi 30 juin 2022

*Présent-e-s : Mmes et MM. Philippe BRECHENMACHER – Sylvie CATTET – Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – Fabien MULIN – Guy RENOUD – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT*

*Secrétaire de séance : M. Fabien MULIN*

*Absences excusées : David BOURDIER, Frédéric SALVI, Stéphane SAUCE*

*Pouvoirs : David BOURDIER à Philippe BRECHENMACHER.*

### Demandes d'autorisations d'urbanisme :

Ont été déposées :

- Deux demandes de permis de construire
- Neuf demandes de déclarations préalables

### [Projet de parc éolien de Nancray \(Doubs\) – Délibération de principe de la commune de Nancray pour montage d'un modèle participatif :](#)

Il est rappelé que la société OPALE ENERGIES NATURELLES réalise les études en vue de déterminer la faisabilité d'un projet, ainsi que les études de développement.

M. Le Maire rappelle également qu'à la faveur de la loi relative à la transition énergétique, de la croissance verte et des réformes législatives successives, les communes peuvent prendre une participation dans des sociétés portant des projets de production d'énergie renouvelable.

Des discussions ont été engagées avec OPALE ENERGIES NATURELLES pour fixer les lignes directrices d'un projet éolien participatif, ouvert non seulement à la commune d'accueil mais également aux communes limitrophes, susceptibles de le souhaiter, puis à terme, à des citoyens.

Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté que le projet éolien en cours d'étude sur la commune soit développé sur un modèle d'investissement participatif, autorise OPALE ENERGIES NATURELLES à poursuivre les études de développement du projet éolien, à ses seuls frais avancés, désigne Stéphane HAEHNEL, Fabien MULIN, Stéphane SAUCE, Bettina TROUDE, Esther VOUILLOT pour constituer un groupe de travail en vue d'assister M. Le Maire dans la discussion et les travaux à réaliser pour mettre en place l'investissement participatif.

*Unanimité*

### [Travaux de mise en accessibilité des locaux : salle de la Louvière, église, bibliothèque et salle des associations – plan de financement :](#)

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de Nancray (Ad'AP) prévoit des travaux de mise en accessibilité de plusieurs locaux (salle de la Louvière, église, bibliothèque et salle des associations) entre 2022 – 2024.

Montant des travaux : 42 173 €.

Il est possible de percevoir une aide de l'Etat sous forme de Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30 % du montant total des travaux soit 12 651,90 €. Le solde sera financé par la Commune (fonds propres) à hauteur de 70 % soit 29 521,10 €.

Le Conseil Municipal approuve les travaux de mise en accessibilité des locaux.

*Unanimité*

### [Grand Besançon Métropole – Fonds de concours pour installation d'un point lumineux :](#)

La compétence « éclairage public » a été transférée au Grand Besançon Métropole (GBM) le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les communes sont amenées à verser des fonds de concours à hauteur de 50 % pour toute opération engagée par GBM concernant la création, la requalification de voirie et l'éclairage public.

Une petite partie de la rue du Musée est particulièrement mal éclairée, donc dangereuse. Il est proposé d'installer un nouveau mât d'éclairage à cet endroit.

Le coût de l'installation est estimé à 3 356,34 € HT. Sachant que la commune est amenée à verser 50 %, le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 1 678,17 € HT à GBM.

*Unanimité*

### [Projet éducatif de territoire \(PEDT\) 2022 - 2025 :](#)

Ce document est le fruit, sous la responsabilité de la commune, du travail collaboratif des principaux acteurs et actrices de l'éducation (équipe enseignante, équipe périscolaire, représentant-es des parents d'élèves, élu-es municipaux -ales, associations partenaires).

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le PEDT pour la période de 2022 -2025.

*Unanimité*

### [Convention d'occupation d'un local avec l'association « Terre de Jeu » - Avenant :](#)

L'association « Terre de Jeu » dispose d'un local spécifique mis à disposition gratuitement par convention délibérée le 11 juillet 2018.

Celle-ci a besoin d'élargir ses créneaux d'occupation du local.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant à la convention de mise à disposition.

*Unanimité*

### [Modalités de publicité des actes :](#)

Les actes réglementaires pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés et transmis au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité de ces actes réglementaires et décisions sera assurée par voie électronique sur le site Internet de la collectivité.

Cependant, les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation et peuvent choisir, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication papier, soit par publication sous forme électronique.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans la publication des actes de la commune et de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le Conseil Municipal décide de maintenir la publicité des actes par affichage (en face de la mairie, sur le mur de la salle TATU).

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

*Unanimité*

Projet éolien :

Depuis fin juin, sur le site de la commune de Nancray, vous pouvez accéder au site internet dédié au projet éolien.

Fleurissement :



Un grand MERCI à tous les bénévoles qui s'efforcent de maintenir le fleurissement de notre village malgré des conditions climatiques particulières (orages, grêle, canicule).



Démarchage frauduleux :

Certains villageois ont reçu un mail les informant que la commune mettait en place un système d'assurance santé pour les habitants. Cette information est totalement fautive. Il s'agit certainement d'un piège pour pirater vos adresses mails. Vous ne devez en aucun cas répondre à ce mail.

Des sujets traités à l'occasion du **conseil municipal du 30 juin 2022**, il y en a un qui peut paraître anodin ou insignifiant, et pourtant c'est un vrai problème, celui de l'accès à l'information pour tous, particulièrement l'information municipale.

Le manque ou l'insuffisance de connaissances nécessaires à l'utilisation des outils électroniques concernent, selon l'INSEE, plus de 14 millions de personnes en France ; elles en sont plus ou moins gênées dans leur vie quotidienne. Pour qualifier leur situation, on a créé un mot nouveau, sur l'exemple du mot « illettrisme » par lequel on définit l'état d'une personne qui a été scolarisée, mais qui ne maîtrise pas ou plus la lecture, l'écriture et le calcul ; ce mot nouveau ou néologisme, c'est « l'illectronisme ». Les pouvoirs publics s'en inquiètent officiellement : l'illectronisme peut être la cause ou la conséquence de l'exclusion sociale ; on parle aussi de « fracture numérique » entre nos concitoyens qui sont parfaitement à l'aise avec ces outils électroniques et ceux qui le sont moins ou pas du tout.

Voici qu'une ordonnance et son décret d'application du 7 octobre 2021 posent le principe que la publicité des actes réglementaires et décisions pris par les collectivités territoriales (communes, départements,) et leurs groupements doit être assurée sous forme électronique sur le site internet de la collectivité. De quoi réveiller ou attiser la « fracture numérique » !

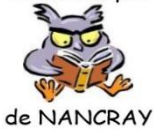
Actuellement, dans la commune, leur publicité se fait par affichage en face de la mairie sur le mur de la salle Tatu. Le conseil a considéré qu'il était nécessaire de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune et, comme les dispositions citées ci-dessus autorisent les communes de moins de 3 500 habitants à déroger à l'obligation de publication de leurs actes sous forme électronique, la publicité par affichage sur le mur de la salle Tatu est maintenue.

Stéphane SAUCE – Barbara KURTZMANN –  
Patrick JEHL



## La vie associative et autres activités

Bibliothèque



### L'été à la bibliothèque

- Ouverture les mercredis de 18H à 20H30
- Nouveautés Mangas et Romans pour les vacances
- Adhésions pour le 2ème semestre à 5€ par famille



- La musique vous botte et vous hésitez à commencer l'apprentissage d'un instrument ?
- Votre enfant veut faire une activité culturelle et se retrouver au cœur d'une pédagogie innovante ?
- Vous pensez être trop vieux pour commencer à apprendre un instrument ?
- Vous êtes musicien confirmé et recherchez un ensemble ?

L'école de musique du plateau a une ou plusieurs solutions pour vous.

Découvrez l'association par le biais du site internet : <https://www.emplateau.fr>

Début des inscriptions en ligne : 20 Juin 2022.

**Christophe MATHEVON - Président**

## Forum des associations de NANCRAY



Faites le plein  
d'activités !



Le 2 septembre  
De 16h30 à 19h30h à l'Espace du VAIZOT



Informations, inscriptions et démonstrations / Entrée libre



[www.nancray.fr](http://www.nancray.fr)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

